



Achat d'une parcelle commune dans un lotissement

Par **Dleine**, le 29/08/2020 à 12:37

Bonjour, dans mon lotissement qui a été construit il y a deux ans, un voisin (copropriétaire) souhaite acheter une parcelle commune qui longe son terrain pour l'agrandir. Je voudrais savoir s'il a le droit de voter. Nous allons faire une AG extraordinaire. Chaque lot a droit à une voix mais comme il y a un conflit d'intérêt, me semble-t-il, l'acheteur (qui fait partie de la copro) peut-il en effet voter ou doit-il ne pas prendre part au vote ? Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **morobar**, le 31/08/2020 à 10:32

Bonjour, bien sûr qu'il a le droit de voter d'autant qu'il faut vraisemblablement l'unanimité pour opérer la cession. Pourquoi une GA extraordinaire ? Quelle différence avec une AG "normale" ?

Par **Expertimmo**, le 31/08/2020 à 14:00

Hello, sachant que c'est un vote le concernant, je serais d'avis de dire qu'il ne participe pas.

Par **morobar**, le 02/09/2020 à 09:58

[quote]rn je serais d'avis de dire qu'il ne participe pas.rnrn[/quote]rnN'importe quoi. rnrnLa vente ne se fer jamais de ce seul fait.